

## PROCES-VERBAL DU 6 MAI 2024

Nombre de conseillers : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le seize février à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHEVERNY dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme GALLARD Lionella, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Janvier 2023

Présents : Mme GALLARD, Mr TESSIER, Mr CHADENAS, Mr GUILLOT, Mme CLEMENT Mr GIL, Mme DESOUCHES-GRANGEON, Mr CAZIN, Mme DAZIN, Mme TOMASI, Mme VACELET, Mme VIVANT, Mr CHERRIER. Mr GOUNY Fabrice Mr de VIBRAYE Charles-Antoine

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Francine

Ordre du jour :

- 1) - Résultat appel à candidature gestion du futur café/tiers lieu : choix du gestionnaire.
- 2) – Tiers lieu : Achat d'une licence 4 à la SCIC SAS Les Greniers de Vineuil.
- 3) – Ecole publique Paul Renouard : participation communale projet mosaïque.
- 4) – Voie de la Briqueterie : délibération longueur de voie.
- 5) – Eglise : indemnités de gardiennage 2024.
- 6) – Cérémonie commémoration du 8 mai 1945.

Résultat appel à candidature gestion du futur café/tiers lieu : choix du gestionnaire.

La collectivité a lancé un appel à candidature pour la gestion du futur café/ tiers-lieu. Cinq candidats ont été reçus et trois offres déposées (2 candidats se sont désistés avant le dépôt du dossier). Les trois offres restantes étaient constituées de deux offres en binômes, celles de Mesdames CRAMETTE et GELLENS-EAST, de Mesdames FALCUCCI et DESFOSSEZ et d'une offre individuelle de Madame CATROUX. Cette dernière s'est désistée en cours de procédure de sélection. La proposition de Mesdames FALCUCCI et DESFOSSEZ a été retenue car conforme au cahier des charges qui leur a été soumis et correspondant le mieux aux attentes de la collectivité.

Tiers lieu : Achat d'une licence 4 à la SCIC SAS Les Greniers de Vineuil.

Le projet de tiers lieu inclut la création d'un café/bar avec petite restauration ponctuelle. Pour permettre l'exploitation de ce futur commerce, la collectivité a décidé d'acquérir par voie de transfert la licence IV mise en vente par les Greniers de Vineuil dont le siège est situé à VINEUIL, pour un montant net vendeur de 10 000 €.

Ecole publique Paul Renouard : participation communale projet mosaïque.

Au vu des subventions déjà obtenues, la collectivité a décidé d'attribuer à l'Ecole Publique Paul Renouard de Cour-Cheverny, une aide financière d'un montant de 25 € pour un projet d'atelier de création de panneaux de mosaïque. 60 enfants Chevernois participeront à cet atelier.

Voie de la Briqueterie : longueur de la voie et dénomination

Dans le cadre du programme d'aménagement du secteur sud-est du Centre Bourg, la collectivité a décidé de créer une voie afin de desservir de nouveaux espaces de stationnement, une aire de camping-cars ainsi qu'un espace polyvalent. Cette nouvelle voie dont la longueur a été établie à 280 mètres a fait l'objet, par délibération du conseil municipal du 06 novembre 2023, d'un classement dans le domaine public routier communal, de même elle a fait l'objet d'une consultation auprès de la population pour sa dénomination.

Le résultat de la consultation a révélé que les administrés ont souhaité majoritairement que la voie soit dénommée « voie de la Briqueterie ».

Le conseil municipal dans sa séance du 4 mars 2024 a acté cette dénomination. Les délibérations du conseil municipal du 06 novembre 2023 et du 4 mars 2024 soumises au contrôle de légalité vont être transmises pour information à la Gendarmerie, du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ainsi qu'à l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière).

#### Eglise : indemnités de gardiennage 2024.

Mme BAPTISTA Cristina, employée de la collectivité et domiciliée dans la commune, a été désignée en 2019 pour assurer le gardiennage de l'église. Conformément aux circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, il est octroyé aux préposés chargés du gardiennage des églises communales une indemnité dont le montant diffère suivant que le préposé est domicilié dans la commune ou en dehors de la commune. L'indemnité plafond pour un gardien résident dans la commune est fixée à 503.42 € pour l'année 2024. Le conseil municipal a décidé le montant maximum de 503.42 € à Mme BAPTISTA Cristina.

#### Cérémonie nationale de commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie nationale de commémoration du 8 mai 1945 aura lieu le mercredi 8 mai 2024

Programme :

- 11h15 : cérémonie aux monuments aux morts avec dépôt de gerbe.
- 11h30 : vin d'honneur à la salle des fêtes.